

## **Danemark**

La mise en œuvre de la Convention 2005 de l'UNESCO est une composante naturelle de la politique culturelle danoise. C'est pourquoi le rapport commence par décrire succinctement les principes fondamentaux des politiques culturelles danoises au chapitre 2.1 Politiques et mesures culturelles, mais se focalise surtout sur les changements intervenus après l'entrée en vigueur de la Convention de 2005 et sur quelques exemples concrets. Ce chapitre s'intéresse en particulier aux différentes mesures politiques et aux outils qui visent à donner à toute personne résidant au Danemark l'accès à diverses expressions culturelles. Des mesures concrètes en direction de groupes spécifiques sont également mentionnées. Tout d'abord, l'aide à la minorité allemande établie au Danemark, et deuxièmement les efforts du Conseil national des arts pour renforcer le dialogue interculturel et pour fournir aux artistes immigrés des informations utiles. Ce chapitre n'a pas la prétention de dresser un tableau exhaustif de la politique culturelle danoise, mais plutôt d'illustrer les éléments importants de la politique culturelle danoise en rapport avec le contenu de la Convention de 2005.

Le rapport met plus particulièrement l'accent sur les deux chapitres qui concernent la coopération internationale et les échanges culturels, ainsi que l'intégration de la culture dans les politiques de développement durable. Le chapitre 2.2. Coopération internationale et traitement préférentiel, s'intéresse principalement aux changements intervenus ces dernières années dans la stratégie danoise d'échanges culturels internationaux et à l'expérience de coopération entre différents ministères et institutions culturelles au sein du groupe international sur la culture créé en octobre 2010. La politique danoise dans le domaine du cinéma sera présentée comme exemple de politique et de mesures concrètes. Au chapitre 2.3 Intégration de la culture dans les politiques de développement durable, la description du Centre danois pour la culture et le développement occupe une place centrale et des exemples concrets sont présentés comme source d'inspiration et de partage de connaissances.

Le chapitre 3 Sensibilisation et participation de la société civile décrit succinctement les initiatives du ministère de la Culture et de diverses ONG pour promouvoir la visibilité de la Convention.

Le chapitre 4 résume les principaux succès et difficultés de la mise en œuvre de la Convention.